



le 20 mai 2016

LES ÉCHOS CFDT

CHSCT et CT du 17 mai 2016

➤ Nouveau cadre de la collecte des ordures ménagères en 2017

Ce dossier était le seul point prévu à l'ordre du jour du **CHSCT du 17 mai 2016** qui s'est réuni de 14h à 15H30. Le **CT** s'est réuni de 15H30 à 18 H pour 2 dossiers.

Ce dossier traite du renouvellement du marché de la collecte. L'actuel marché arrive à échéance en mai 2017. La Métropole souhaite mettre en œuvre la fin du fini-parti à cette même date.

Rappel : le principe de mettre un terme à la pratique du fini-parti a été voté au CHSCT le 9 juillet 2013.

Le **CHSCT** devait se prononcer sur l'impact des évolutions proposées sur les conditions de travail. La **CFDT** a souligné les aspects positifs de la démarche (concertation depuis novembre 2015), les avancées proposées sur l'équipement des agents et la prévention des accidents en lien avec la fin du fini-parti. Par contre, en l'absence des modalités de mise en œuvre, aucune garantie ne peut être apportée sur l'amélioration des conditions de travail des agents. C'est pourquoi la CFDT ne peut pas voter positivement sur ce dossier.

VOTE :

CGT	CFDT	UNSA	CFTC	FO	CGC
CONTRE	CONTRE	CONTRE		CONTRE	POUR

L'administration = 10 POUR

Le dossier a été adopté

Le **CT** devait se prononcer sur les évolutions proposées.

La **CFDT** exprime son attachement au service public et regrette que le nouveau marché prévoit un passage au privé « de 10 tournées » et de la gestion des silos enterrés. Pour l'administration ce choix a été fait pour permettre aux agents d'avoir 2 samedis sur 3 non travaillés au lieu de 1 samedi sur 2 comme actuellement.

La **CFDT** argumente que d'autres modalités auraient pu être mise en œuvre (découpage par zones et non pas par communes). La CFDT note que des points importants restent à travailler (horaires de fin de poste, mobilité des agents, parcours professionnels, équilibrage des rondes).

La **CFDT** note que les échanges vont se poursuivre sur ce dossier et notamment sur les modalités de mise en œuvre de l'organisation de la fin du fini-parti.

VOTE :

CGT	CFDT	UNSA	CFTC	FO	CGC
CONTRE	ABSTENTION	CONTRE	CONTRE	CONTRE	POUR

L'administration = 9 POUR

Le dossier a été adopté

Section CFDT Interco Métropole de Lyon

➤ Organisation de la Direction Insertion et Emploi

Les représentants du personnel devaient formuler un avis sur l'évolution de l'organisation de cette direction.

La **CFDT** constate que ce dossier est présenté au CT sans avis du CHSCT. Au vu des fiches de postes, de l'ajout d'un niveau d'encadrement supplémentaire et de la mention « changement de rattachement hiérarchique ou d'évolution des missions pour 9 postes » ce dossier relève d'un avis du CHSCT (réorganisation).

Sur le dossier, la **CFDT** a de nombreuses remarques et interrogations :

- aucune information sur la distribution actuelle des charges de travail des agents ; donc aucune visibilité sur la possibilité de ce service à absorber les tâches supplémentaires du PMIE (Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi) « très ambitieux » adopté par la Métropole. (recherches de nouveaux partenaires, de nouvelles actions). L'administration répond qu'il y a eu 5 créations de postes en 2015 dans ces services.
- le service fonctionne avec 2 contrats aidés intégrés dans l'organigramme avant et après. Ils sont intégrés au fonctionnement normal du service pour répondre à la charge de travail quotidienne ! Ce n'est pas normal. Si le besoin est permanent, les agents doivent être recrutés. Si ces postes permettent l'insertion professionnelle, ils devraient être positionnés sur des tâches en dehors de la charge de travail de base.
- Quelle information donnée aux agents du service sur la possibilité de candidater sur les nouveaux postes/postes vacants ? Quelle priorité pour ces agents ? L'administration répond sans précision qu'il y a eu une réunion d'information ce vendredi 13 mai avec les agents.
- Comment sera organisée la période de mise en œuvre ? Les agents sont inquiets pour la continuité de service pendant cette période de « chaises musicales » et de recrutement. Pas de réponse.
- Mise en place d'un échelon d'encadrement intermédiaire supplémentaire : pour la **CFDT** cet échelon risque de multiplier les commandes aux agents et de bloquer les informations ascendantes. La CFDT s'interroge sur la nécessité de 3 niveaux d'encadrement et de 7 responsables pour un service de 30 agents. Faut-il 3 cadres A pour encadrer une unité de 5 cadres A ? Même si en fin d'année on passe à 40 agents, le ratio agents/encadrant est lourd.
- Un poste d'assistante de direction calibré en C. Pour la **CFDT** ce type de poste relève de la catégorie B-rédacteur.
- Une saisine du CHSCT est annoncée pour fin 2016 sur l'intégration des postes liés au FSE. Si ce service reste situé au même endroit, cela revient à « entasser le personnel » sur le plateau actuel. Pour la **CFDT**, le travail en plateau ne favorise pas de bonnes conditions de travail pour les agents.

Du fait de l'absence de consultation préalable du CHSCT, la **CFDT** votera contre ce dossier, comme elle l'a fait précédemment sur des dossiers de réorganisation de service.

VOTE : Collège Employeur : **10 POUR**

Collège délibératif :

CGT	CFDT	UNSA	CGC	CFTC	FO
Abstention	CONTRE	Abstention	Abstention	Abstention	Abstention

Le dossier est adopté.

Pour ceux qui veulent aller plus loin, les comptes rendus des instances sont accessibles sur Comète :

<http://comete.grandlyon.fr/ressources/ressources-humaines/Pages/Accueil.aspx>

<http://comete.grandlyon.fr/ressources/ressources-humaines/Pages/CT.aspx>